

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 22 septembre 2014

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 25 (26 à partir du point n°III 1) D
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 8 (9 à partir du point n°III 1) C
(8 à partir du point n°III 1) D
- AYANT DONNE POUVOIR : 6 (7 à partir du point n°III 1) C

Le Lundi 29 septembre 2014 à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Les Chapelles, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Alain ANXIONNAZ, Louis GARNIER, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (à partir du point n°III 1) D) (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Monsieur Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Monsieur Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA.
Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Monsieur Gérard MATTIS), Alain EMPRIN (pouvoir à Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD à partir du point n°III 1) C), Michel GIRAUDY (pouvoir à Madame Jacqueline POLETTI), Laurent HANICOTTE, Xavier TISSOT (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Georges TRESALLET (pouvoir à Madame Simone PERGET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc PENNA

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20140929-2014-70-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

N°2014-70 - Attribution du marché pour l'acquisition de deux porteurs poids lourds 26 tonnes de PTAC équipés de bennes à ordures ménagères et de grues auxiliaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

Le Vice-président rappelle la consultation lancée pour l'acquisition de deux porteurs poids lourds 26 tonnes de PTAC équipés de bennes à ordures ménagères et de grues auxiliaires.

A l'issue de la procédure, deux offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 1^{er} et 17 juillet 2014, et suite à l'analyse des offres, propose d'attribuer le marché à la société MANJOT HYDRO, pour un montant de 241 800 € TTC pour le véhicule A affecté au secteur médian, et 233 400 € TTC pour le véhicule B, affecté à Tignes, soit un total de 475 200 € TTC.

Le montant de la reprise du précédent camion s'élève à 35 000,00 € net.

Le Conseil Communautaire, à **sa majorité** (1 contre), décide de:

- **ATTIBUER** le marché d'acquisition de deux porteurs poids lourds 26 tonnes de PTAC équipés de bennes à ordures ménagères et de grues auxiliaires à la société MANJOT HYDRO, pour un montant de 241 800 € TTC pour le véhicule A affecté au secteur médian, et 233 400 € TTC pour le véhicule B, affecté à Tignes, soit un total de 475 200 € TTC, et le montant de la reprise du précédent camion étant de 35 000,00 € net.
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les pièces du marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,

Gaston PASCAL MOUSSELARD

